



# Relevé de décisions

REUNION PLENIERE DE L'AGORA DU 22 JUIN 2017

Le 22 juin 2017 à 14h00, à la Villa Méditerranée à Marseille, s'est réunie l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur convocation du Président de l'AGORA, Philippe VITEL.

Le quorum étant atteint (36 membres élus présents ou représentés par pouvoir), l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Président de l'AGORA, Philippe VITEL, assure l'ouverture de cette assemblée et introduit la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- VOTE – Statuts et règlement intérieur de l'AGORA
- Contribution de l'AGORA et calendrier de mise en œuvre du SRADDET
- VOTE - Avis et contribution sur la future CTEC Biodiversité
- Etat d'avancement de la réforme territoriale en Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - o Présentation de la SOCLE de bassin Rhône Méditerranée
  - o Mise en œuvre de la GEMAPI et des démarches de SOCLE locaux à l'échelle régionale
  - o Etat des lieux sur la prise de compétence sur les services de l'eau et de l'assainissement par les intercommunalités
- Point d'information sur la création de l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB)
- Actualité des projets de l'AGORA

## **VOTE – Statuts et règlement intérieur de l'AGORA**

---

Afin de travailler à une meilleure formalisation de l'organisation de l'instance, il a été proposé de repartir sur de nouvelles bases de fonctionnement pour l'AGORA et par conséquent de réviser le règlement intérieur de l'AGORA qui avait été adopté lors de son assemblée constitutive le 8 décembre 2014.

Dans la proposition transmise aux membres de l'AGORA, il a été différencié les statuts qui définissent l'objet et les principes de fonctionnement de l'assemblée, et le règlement intérieur qui vient en préciser les modalités pratiques.

Pour l'essentiel les grands principes ont été repris : en particulier de maintenir le principe d'adhérer à la Charte régionale de l'eau pour être membre de l'AGORA et de l'inscrire clairement dans les statuts.

Il a également été indiqué que les Présidents et Vice-présidents des commissions thématiques sont élus pour des périodes de trois ans ce qui conduit à prévoir fin 2017 une réélection de ces postes.

Le nouveau règlement intérieur intègre les propositions validées en Bureau de l'AGORA du 27 janvier 2017 sur le fonctionnement du Bureau :

- Intégration de l'ARPE au Bureau de l'AGORA en tant que membre délibérant : en effet l'exercice de la mission d'animation que la Région sollicite auprès du Gouvernement s'appuiera sur l'AGORA mais également sur son partenariat avec l'ARPE pour mobiliser les outils opérationnels d'animation qu'elle met en œuvre : l'observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques (OREMA) et le réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA).
- la création d'un Bureau élargi pour favoriser la transversalité et la mise en œuvre des actions de l'AGORA au travers des compétences de la Région : ses compétences en matière de biodiversité, d'aménagement du territoire de politique des risques naturels et sa concession du Canal de Provence : seront ainsi conviés au Bureau pour pouvoir échanger avec les représentants de l'AGORA, mais sans voix délibérante les élus référents sur ces thématiques ainsi que le Directeur de la Société du Canal de Provence.

La proposition des statuts et du règlement intérieur de l'AGORA sont soumis au vote.

**Délibération 17-07** : Les statuts et le règlement intérieur sont approuvés à l'unanimité.

### **Contribution de l'AGORA et calendrier de mise en œuvre du SRADDET**

---

Intégrer les enjeux de l'eau dans les démarches d'aménagement du territoire constitue une priorité de l'AGORA. Au moment de la réalisation du SRADDET, le schéma qui encadrera les démarches locales d'urbanisme de tout le territoire, il est essentiel de pouvoir faire des propositions et une contribution proposant des objectifs et des règles sur les enjeux de l'eau à inscrire dans ce document de planification.

En novembre 2016, lors de l'AGORA, Président VITEL avait sollicité les commissions thématiques de l'AGORA pour qu'elles travaillent à cette contribution. Ce travail a été conduit par les Présidents et les Vice-Présidents des commissions en mars 2017.

Au vu des délais pour que cette contribution puisse être prise en compte dans le calendrier très contraint de réalisation du SRADDET, le document a été finalisé et adopté lors de la réunion du Bureau du 27 avril et fait donc l'objet d'une présentation lors de cette AGORA.

Une présentation de cette contribution est assurée par le Service Eau et Milieux Aquatiques.

Les Présidents et Vice-Présidents des commissions thématiques « Innovation, biodiversité et solidarités » et « Changement climatique, adaptation et patrimoine hydraulique » interviennent pour rappeler les différents champs de cette contribution :

**Jacques ESPITALIER, Président de la Commission Innovation, biodiversité, solidarités**, rappelle le lien étroit entre l'aménagement du territoire régional et la ressource en eau Durance Verdon et la nécessité d'instaurer des solidarités territoriales aval amont (en lien direct avec le volet « égalité des territoires » du SRADDET)

**Louis MICHEL, Président de la Commission Changement climatique, adaptation et patrimoine hydraulique** et en tant que Vice-Président à l'urbanisme d'un territoire métropolitain, axe son intervention sur l'intégration des grands enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et les enjeux d'un territoire très urbanisé vis-à-vis des canaux d'irrigation en particulier. En tant que Président du

Syndicat mixte de gestion de la nappe de la Crau il développe également les enjeux liés à la préservation des eaux souterraines.

**André BERNARD, Vice-Président de la Commission Innovation, biodiversité, solidarités**, rappelle l'importance de prendre en compte l'agriculture dans le SRADDET : en particulier pour aider le maintien du foncier à vocation agricole et la prise en compte des ouvrages d'irrigation et de drainage (outils du développement agricole) dans les documents d'urbanisme. Il expose l'importance du projet territorial du Nord Vaucluse pour la mobilisation des eaux du Rhône pour ces territoires déficitaires.

**Vincent GABETTE, Vice-Président de la Commission Changement climatique, adaptation et patrimoine hydraulique** fait un focus sur le rôle des grands aménagements et le multi-usages dans l'aménagement du territoire régional et le développement de l'économie régionale ce qui constitue une réelle spécificité régionale. Il rappelle la nécessité de s'adapter aux enjeux de demain qui imposeront une évolution des modèles économiques actuels en proposant de favoriser des modèles « gagnant – gagnant » pour les différents usages.

### **VOTE - Avis et contribution sur la future CTEC Biodiversité**

---

Un travail sur la future Convention territoriale d'exercice concerté sur la Biodiversité a également été à l'ordre du jour des travaux de deux commissions thématiques au cours du premier semestre 2017 : les commissions « Gouvernances et aménagement du territoire » et « Innovation, biodiversité et solidarités ».

Elles ont travaillé à une proposition de contribution à la future CTEC de la compétence « protection de la biodiversité » pour laquelle la Région est chef de file.

Cette contribution propose des thèmes à inscrire dans la convention au vu des enjeux qu'ils représentent pour le territoire régional, du besoin d'organisation de l'action publique mais également des conditions de financements publics sur le thème de la préservation de la biodiversité aquatique.

Une présentation de cette contribution est assurée par le Service Eau et Milieux Aquatiques.

Le Président et le Vice-Président de la commission thématique « Gouvernances et aménagement du territoire » interviennent pour rappeler les différents champs de cette contribution :

**Guy MOUREAU, Président de la commission** rappelle que la biodiversité aquatique est un véritable support de l'aménagement du territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il souligne l'importance des travaux conduits par les syndicats de rivière qui visent directement à la protection de la biodiversité au travers de la restauration de la fonctionnalité écologique des rivières et des ripisylves et l'importance de maintenir des financements croisés sur ces actions qui relèvent de la GEMAPI et donc de la nécessité de l'inscrire dans la CTEC Biodiversité.

**Roland ROUX, Vice-Président de la commission**, rappelle qu'aux côtés des travaux à réaliser pour préserver la biodiversité qui sont pleinement justifiés, il est essentiel de travailler à l'accompagnement et l'appropriation de ces réalisations par les citoyens et par les acteurs des territoires. Il confirme l'importance de ce volet plus immatériel et sensible que sont l'éducation à l'environnement et l'animation et qui doivent, à ce titre, être inscrits dans la CTEC Biodiversité.

La contribution est soumise au vote.

**Délibération 17-08** : La contribution est approuvée à l'unanimité

## **Etat d'avancement de la réforme territoriale en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---

La réforme territoriale en cours va profondément modifier le paysage institutionnel à venir des politiques de l'eau et n'est pas toujours bien comprise par les acteurs des territoires. L'AGORA est un lieu pour rendre compte de l'avancement des changements.

Il est proposé trois présentations techniques pour présenter l'évolution du contexte en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- La SOCLE (Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) de bassin Rhône Méditerranée par Gêrôme CHARRIER de la DREAL de Bassin.
- L'avancement de la mise en œuvre de la GEMAPI (compétence Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations) et des démarches de SOCLE locaux (schémas d'organisation des compétences locales de l'eau) à l'échelle régionale par Nicolas METSU de l'ARPE PACA et Robert GENTILI, de la Région
- Un état des lieux sur la prise de compétence sur les services de l'eau et de l'assainissement par les intercommunalités : par Gaëlle BERTHAUD, de l'Agence de l'eau.

Suite à ces présentations, certaines structures gestionnaires regrette que la SOCLE de bassin ne résulte pas d'un réel travail de co-construction entre l'Etat et les collectivités territoriales qui ont déjà engagé par ailleurs des démarches locales de socle. Même si l'état des lieux de cette SOCLE de bassin peut être partagé, il ne peut en être de même pour les préconisations car ce sont les collectivités locales qui auront en charge l'application de la réforme territoriale sur cette compétence GEMAPI, la concertation menée par l'Etat pour le volet préconisations paraissant trop faible.

Michel BISSIERE propose, en tant que président de la Commission territoriale de bassin, d'inscrire le sujet de la SOCLE de Bassin à la prochaine Commission Territoriale de Bassin du 19 septembre pour recueillir les avis des collectivités sur la méthode de la concertation et ainsi préparer la prise de parole de la Région lors du comité de bassin du 29 septembre, qui se fera également l'écho des échanges tenus en plénière de l'AGORA.

## **Point d'information sur la création de l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB)**

---

Mireille BENEDETTI et Yves WIGT présentent l'Association Nationale des Elus des Bassins, association qui s'est créée en mars 2017.

L'action de cette nouvelle association a un double objectif :

- Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant vraiment la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par Bassin Versant
- Défendre les principes de solidarité entre les territoires et la prise en compte des besoins des collectivités.

En tant que Présidente de l'ARPE PACA et Président de l'EPTB Durance, ils ont été fortement impliqués dans la constitution de cette association. Plus globalement les acteurs de la région sont particulièrement représentés puisque 12 des 36 membres fondateurs sont des élus de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mireille BENEDETTI précise que dès l'automne 2017 une action sera lancée pour organiser des réunions locales d'informations au travers « d'ambassadeurs de l'eau » pour recueillir le dire des élus locaux sur la gestion intégrée de l'eau et aller vers la rédaction d'un livre blanc sur le thème.

## Actualité des projets de l'AGORA

---

Quelques actions très opérationnelles contribuant au porté à connaissance sont en cours dans le cadre de l'AGORA :

- Regards sur l'eau, publication de l'ARPE : disponible en juin
- Cahier thématique Eau du Groupe Régional d'Experts sur le Climat PACA sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau : disponible en septembre
- Etude sur la vulnérabilité des milieux aquatiques aux changements climatiques par la Maison régionale de l'eau et la Tour du Valat : disponible en septembre
- Guide Eaux souterraines et aménagement du territoire réalisé par le BRGM et l'ARPE : disponible début 2018

## Conclusions

---

Le Président Philippe VITEL félicite les commissions thématiques de l'AGORA pour le travail réalisé pour les deux contributions sur le SRADDET et la CTEC Biodiversité et précise qu'il sera vigilant à leur prise en compte dans les démarches menées par la Région.

Les débats, en particulier celui sur la réforme territoriale et la présentation de la SOCLE de bassin, ont montré qu'il est encore possible d'améliorer la concertation entre les instances nationales, les niveaux de Bassin et les collectivités territoriales. L'AGORA est un outil de gouvernance qui peut permettre cette animation territoriale et cela conforte la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa demande de mission auprès de l'Etat sur l'animation et la concertation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Au vu des grands chantiers à venir d'adaptation aux changements climatiques, il apparaît nécessaire de planifier et de faire converger les financements et soutiens techniques de tous les partenaires. Le Président de l'AGORA propose donc que l'AGORA soit mobilisée au second semestre 2017 pour travailler à une contribution régionale au futur 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau.

L'ensemble des sujets à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée.

Le Président

Signé Philippe VITEL